

LIVRET D'INTERVENTION

Fuocoammare, par delà-Lampedusa

Gianfranco Rosi





Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42

Ce livret a pour but d'aider les groupes ou Antennes jeunes qui souhaiteraient organiser une soirée / débat autour du film « Fuocoammare – Par-delà Lampedua ».

Le film a en partie été tourné en 2014 durant l'opération « Mare Nostrum » menée par l'Italie et qui avait pour objectif le sauvetage des migrants en mer.

En son temps, Amnesty International avait salué cette démarche tout en pointant un certain nombre d'insuffisances liées notamment au fait que cette opération était limitée dans le temps et que les autres pays de l'UE avaient refusé de s'y associer.

Par ailleurs il s'est passé beaucoup de choses depuis Mare Nostrum et la crise des réfugiés déjà très importante en 2014 n'a fait depuis lors que s'amplifier.

Aussi nous vous proposons au cours des débats ou de vos interventions de ne pas vous cantonner à « Mare Nostrum » mais de vous appuyer sur certaines images et situations évoquées dans le film pour traiter de la crise des réfugiés dans sa globalité.

Pour ce faire, vous pourrez vous reporter au paragraphe :

. « Le contexte du film - l'opération Mare Nostrum en 2014 » qui brosse chronologiquement et synthétiquement les grands événements depuis 2014.

Puis aux paragraphes :

. « Argumentation générale » ; « Des personnes déracinées » ; « L'UE forteresse : un système implacable » qui traite de la situation actuelle.

Enfin, vous trouverez un « texte introductif » qui peut être distribué aux spectateurs avant la projection.

Il peut également être lu avant le début du film, notamment pour les groupes qui n'ont pas la possibilité d'organiser un débat mais qui souhaitent néanmoins faire passer les idées et positions d'Amnesty International sur la crise des réfugiés.

Certains éléments peuvent également en être extraits pour les communiqués de presse qui vont annoncer la soirée.

Sommaire

SOMMAIRE.....	3
LE FILM.....	4
1. Données techniques.....	4
2. Synopsis	5
3. Le point de vue du réalisateur	5
DOCUMENTATION ET OUTILS.....	7
TEXTE INTRODUCTIF	9
LE CONTEXTE DU FILM : L'OPERATION ITALIENNE « MARE NOSTRUM » EN 2014	11
QUELQUES INFORMATIONS ET TEMOIGNAGES RECUEILLIS PAR AMNESTY INTERNATIONAL AU SUJET DES MORTS EN MER	14
LES PERSONNES DERACINEES	17
1. Etat des lieux des migrations (forcées) dans le monde et en Europe	17
2. Des routes dangereuses pour atteindre l'Europe.....	18
4. Des réfugiés en quête de protection	19
L'UE FORTERESSE : UN SYSTEME IMPLACABLE	20
1. Des frontières et des murs.....	21
2. Détention aux frontières	21
3. Frontex.....	22
4. Renvois forcés et accords avec les pays tiers	22
5. Mise en place de Hot Spots et relocalisation	23
6. Absence d'harmonisation des systèmes de protection	24
LES ALTERNATIVES A CE SYSTEME	25
1. Des voies légales et sûres	26
2. La répartition de l'accueil et de la protection	28
QUESTIONS / REPONSES	29
1. Amnesty International dénonce les amalgames entre migrants irréguliers et réfugiés. Cela veut-il dire qu'il y a de « bons » et de « mauvais » réfugiés?.....	29
2. L'Europe ne peut pas "accueillir toute la misère du monde" ...?	29
3. L'arrivée de migrants ne représente-t-elle pas une menace pour la sécurité du territoire ?	29
4. Les logiques de dissuasions sont-elles efficaces et permettent-elles de prévenir l'appel d'air"?	30
5. Qui sont les passeurs?	30
6. Comment se déroule la procédure de demande d'asile en France ?	31
AGIR EN TANT QUE CITOYENS	32



Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42

Le film

1. Données techniques

Genre : Documentaire

Réalisation : Gianfranco Rosi

Production : Stemal Entertainment – Donatella Palermo, 21 Uno Film – Gianfranco Rosi, Les Films d'Ici – Serge Lalou et Camille Laemlé

Durée : 109 minutes

Année de production : 2016

Sortie en France : 28 Septembre 2016

Avant premières :

- . 20 juin 2016 : Le Louxor à Paris
- . 8 juillet 2016 : Ouverture du festival « Résistances » à Foix
- . 16 juillet 2016 : Dans le cadre des « Territoires cinématographiques » du festival d'Avignon.
- . 20 septembre 2016 : dans le cadre du festival du film italien

Nationalité : Italienne, Française

Visa : 143 916

Format image : 1.85

Format son : Dolby 5.1

Ecrit par : Gianfranco Rosi sur une idée de Carla Cattani

Montage : Jacopo Quadri

Montage son : Stephano Grosso

Coproduction : Arte France Cinéma avec la participation de ArteFrance et en association avec Istituto Luce Cinecittà et Rai Cinema



Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42

Ventes internationales : Doc & Film International

Distributeur :

Météore films
10, rue Bisson 75 020 Paris
01 42 54 96 20
films@meteore-film.fr

Prix :

- . Berlinale 2016 : Ours d'Or
- . Prix du Jury Œcuménique
- . Prix Amnesty International
- . Prix du Jury du Berliner Morgenpost

2. Synopsis

Samuele a 12 ans et vit sur une île au milieu de la mer. Il va à l'école, adore tirer et chasser avec sa fronde. Il aime les jeux terrestres, même si tout autour de lui parle de la mer et des hommes, des femmes, des enfants qui tentent de la traverser pour rejoindre son île. Car il n'est pas sur une île comme les autres. Cette île s'appelle Lampedusa et c'est une frontière hautement symbolique de l'Europe, traversée ces 20 dernières années par des milliers de migrants en quête de liberté.

3. Le point de vue du réalisateur

Si Gianfranco Rosi a cherché à faire un film sur Lampedusa, cette petite île surexposée médiatiquement depuis quelques années en raison du nombre de migrants qui y arrivent (ou meurent avant d'y accoster), il n'a pas voulu faire un film sur les migrants. Le metteur en scène a plutôt opté pour se centrer sur ce lieu dans sa globalité et non uniquement sur les tragédies qui s'y déroulent. Il explique son point de vue : "Le grand défi à Lampedusa était de trouver un autre point de vue que celui présenté par les milliers d'images en provenance de là-bas. Les médias arrivent sur les lieux seulement lorsqu'une tragédie survient et repartent avec des images qui se ressemblent toutes. À Lampedusa, la plupart des habitants détestent les journalistes, et j'ai passé plusieurs mois sur l'île, sans caméra, à aller à la rencontre des habitants, avant de commencer à tourner. Pour réaliser des images différentes de ce qu'on peut voir à la télévision, pour changer de point de vue, j'ai besoin de transférer tout ce qui se passe sur cette île à l'intérieur des personnages. Je prends le lieu comme un élément à part entière, que je filme à travers ceux que j'ai choisis pour m'accompagner, en montrant la relation entre eux et l'endroit. Après avoir rencontré suffisamment de gens, un itinéraire mental se crée, qui me permet de créer un vide autour des personnages. C'est alors que je peux commencer à raconter les histoires permises par ces rencontres. Dans le film, Lampedusa peut paraître vide. Tout est vu à travers un enfant, un docteur et un DJ de la radio locale. Mais ce vide que je crée en me concentrant sur quelques personnages les relie entre eux comme le blanc qui sépare deux notes sur une partition, ce silence

qui est aussi important que le son lui-même. La narration se fait donc à travers ces personnes, devenues des personnages, et une approche cinématographique qui me permet de donner à la réalité un impact plus fort."

Gianfranco Rosi n'a pas voulu délivrer un message ni faire passer une thèse avec son film. Il n'a pas non plus cherché à ce que les informations prennent le pas sur le réel et sur l'interprétation des images par les spectateurs. "Là où les médias croient rendre compte de la réalité en empilant les informations et les images, je préfère fermer certaines portes, plutôt que les ouvrir toutes grandes avec des chiffres, des explications et des interviews, pour rendre le public curieux, intrigué et le laisser imaginer et ressentir. (...)"

Il poursuit toutefois « Mais le film amène celui qui le regarde à un état intérieur bien plus fort que ce que peuvent susciter des informations sur un sujet similaire. Il y a une scène où une femme fait la cuisine, entend le nombre de morts en mer et s'exclame «pauvres gens», tout en continuant à vaquer à ses occupations. Les migrants qui meurent en mer sont souvent réduits à des chiffres qui ne disent pas grand chose de la réalité. Nous sommes donc les témoins d'une tragédie européenne qui est sans doute la plus grande depuis l'holocauste et, au lieu de créer un pont humanitaire pour ces gens qui continueront, quoi qu'il leur en coûte, à vouloir échapper aux guerres et aux désastres économiques, nous les laissons mourir en mer par dizaines de milliers. Face à cette indifférence, mon film veut créer une prise de conscience émotionnelle. Mais pour cela il ne suffit pas de montrer des images tragiques, mais d'amener le spectateur à saisir au plus profond de lui même ce qui nous arrive. Nous sommes tous, collectivement et individuellement, responsable de ces atrocités ».



Documentation et outils

Toutes les actualités concernant les migrants et réfugiés sur le site d'AIF au lien suivant <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Refugies-et-migrants/Actualites>

Rapports AI sur l'Union européenne et l'UE forteresse :

- . AI, *Peurs et barbelés, La stratégie de l'Europe pour tenir les réfugiés à distance*, 17 novembre 2015, EUR 03/2544/2015.
http://www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport_peur_et_barbele_s_fr.pdf
- . AI, « Des vies à la dérive. réfugiés et migrants en péril en Méditerranée », octobre 2014, EUR 05/007/2014.
- . AI, « Vous entrez ici à vos risques et périls. Danger de mort aux portes de l'Europe », juillet 2013, EUR/25/007/2013
- . AI, « SOS Europe - Les droits humains et le contrôle de l'immigration », juin 2012, EUR 01/013/2012.

Rapports pays sur les violations des droits des réfugiés (en anglais) :

- . AI, Turkey : no safe refuge, asylum seekers and refugees denied effective protection in Turkey, 3 juin 2016, EUR 44/3825/2016.
- . AI, *Trapped in Greece, an avoidable refugees crisis*, 18 avril 2016, EUR 25/3778/2016.
- . AI, *Hungary : fenced out. Hungary's violations of the rights of refugees and migrants*, 8 octobre 2015, EUR 27/2614/2015. Sur la Hongrie, voir aussi la déclaration publique EUR 27/4405/2016 qui date de juillet 2016.

Pour connaître les positions d'AI sur l'UE :

- . AI, Crise mondiale des réfugiés : pour un véritable partage des responsabilités : les cinq propositions d'Amnesty International, 5 juillet 2016, IOR 40/4380/2016.
- . AI, « Une union protectrice : Programme d'Amnesty International pour la protection des réfugiés en Europe », 8 septembre 2015, n° index EUR 01/2417/2015
- . Amnesty stories #1 : <http://stories.amnesty.fr/Amnesty-Stories-01/>
- . Le livre *Refugiés, un scandale planétaire*, écrit par Amnesty International et publié en janvier 2012 aux Editions Autrement.

Pour approfondir les données :

- . Haut Commissariat aux Réfugiés, Tendances Mondiales 2015.
- . Agence de l'Union Européenne pour les Droits Fondamentaux (FRA), Asile et migration vers l'UE en 2015, Office des publications de l'Union européenne, 2016.
- . Human Rights Watch : <https://www.hrw.org/fr/topic/refugees>.
- . La Cimade, *Frontières européennes, défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile*, juin 2016.
- Missing Migrants Project de l'organisation mondiale de l'immigration documente les chiffres concernant les morts en mer : <http://missingmigrants.iom.int/>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Commission personnes déracinées sur comder@amnesty.fr.



Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42



Texte introductif

. L'histoire de Fuocoammarre, par-delà Lampedusa, c'est la notre, c'est celle de l'Europe, de cette Europe recroquevillée sur elle-même, qui ne sait pas, qui ne veut pas savoir ce qui se passe à ses frontières.

. 3.165 morts en mer Méditerranée depuis le début de l'année 2016, 3.673 en 2015, 3.279 en 2014 et 1500 en moyenne, les années précédentes¹. Combien en tout ? 20 000 ? 30 000 ? Et encore, ne s'agit-il que des corps répertoriés. Combien d'autres gisent au fonds de cette mer Méditerranée qui fut la matrice de notre civilisation et qui est en passe d'en devenir le tombeau ?

. Bien sûr, il y a eu l'opération Mare Nostrum dont il est question dans le film, menée par l'Italie seule en 2014 et qui a permis de sauver plus de 160 000 vies. Bien sûr, il y a les opérations Triton 2 en mer Méditerranée et Poséidon en mer Egée menées par l'Union Européenne et ses Etats membres depuis les deux terribles naufrages (1200 morts) des 12 et 19 avril 2015.

*. Mais que pèsent-elles face à ces murs, face à ces clôtures érigés sur tout le territoire européen ?
Que pèsent-elles face à l'adoption de législations anti migrants comme en Hongrie ou au Danemark ?
Que pèsent-elles face à cet accord inique passé entre l'Union Européenne et la Turquie le 18 mars 2016 qui prévoit le renvoi forcé en Turquie de tout migrant arrivé au péril de sa vie en Grèce ?*

*. Claquemurer encore plus les portes de la « Forteresse Europe » est une erreur dramatique. Cela oblige les personnes à prendre des routes encore plus dangereuses où elles seront la proie de bandes criminelles : rackets, travail forcé, tortures, viols, morts en mer ou dans le désert...
L'accord UE / Turquie avait pour objectif d' « assécher » la route des Balkans. Il est vraisemblable que les personnes passeront dorénavant par la Libye, pays en pleine déliquescence, partagé entre différentes milices qui tirent de juteux revenus du trafic des migrants.*

. Les personnes qui tentent d'arriver en Europe n'ont pas d'autres choix. 80% d'entre elles viennent de Syrie, d'Erythrée, d'Irak ou d'Afghanistan. Elles fuient la guerre, des dictatures effroyables, des atrocités innommables. Nous, pays européens, avons l'obligation de les accueillir et de leur accorder une protection. Il ne s'agit ni de charité, ni de compassion, il s'agit d'un droit. En signant et en ratifiant la Convention de Genève sur les réfugiés :

Nous nous sommes engagés à donner asile à toute personne persécutée dans son pays.

Le droit d'asile est un droit fondamental sur lequel nous ne pouvons transiger.

Nous demandons à nos responsables politiques qu'ils mettent tous les moyens nécessaires aux sauvetages en mer et qu'ils accordent des visas à tous ceux qui ont droit à une protection internationale. Ces visas leur permettraient de venir en Europe par des moyens sûrs et légaux (avions de ligne par exemple), pour faire

¹ Source : IOM, Missing Migrants Project <http://missingmigrants.iom.int/>



Commission Personnes Déracinées – Août 2016

Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes

SF 16 C2 42

valoir ce droit sans remettre leur vie dans les mains de passeurs et de trafiquants d'êtres humains.



Le contexte du film : l'opération italienne « Mare Nostrum » en 2014

Lampedusa : une île transit

Le film-documentaire se situe sur et au large de l'île italienne de Lampedusa (point le plus au sud du territoire italien, à 170 km de la Tunisie et 350 km de la Libye). Cette île de 6 000 habitants est un des points de passage de l'Union européenne les plus importants pour les migrants et réfugiés provenant d'Afrique qui ont transité par la Tunisie et surtout la Libye. Les premiers migrants y sont arrivés au début des années 1990 parce que d'autres voies européennes, avaient été fermées. Ils sont aujourd'hui plusieurs centaines à arriver chaque jour, transbordés la plupart du temps d'un bateau de gardes côtes au centre d'accueil et d'enregistrement (hot spot), avant d'être (éventuellement) acheminés vers le continent.

La mer méditerranée : la route la plus dangereuse au monde.

Plus de 5.400 personnes sont mortes sur la route de l'exil en 2015 ; 3.600 en tentant de franchir la Méditerranée.

En 2016, 4,231 personnes sont mortes au niveau mondial, dont 3.165 dans la Méditerranée.

La traversée de la Méditerranée est donc la route la plus dangereuse au monde pour les migrants et les réfugiés.

. Avant 2013, 1500 personnes en moyenne perdaient la vie chaque année en Méditerranée et ce chiffre est sans doute très en deçà de la réalité puisqu'il ne prend en compte que les morts répertoriés.

Les témoignages sont accablants (voir paragraphe suivant), les images de bateaux épaves abandonnés par leur équipage, les images de naufrages de pirogues surchargées de migrants sont largement diffusées dans les médias. Les opinions publiques s'émeuvent, des ONG s'engagent, Amnesty International lance sa campagne « SOS Europe », axée notamment sur du plaidoyer auprès des différents gouvernements de l'Union Européenne pour que soient mis en place des moyens de sauvetage en mer. Mais- à part des discours de circonstance, les gouvernements ne « bougent » pas pour mettre fin aux tragédies, invoquant un soi-disant « appel d'air ». Or, ce n'est pas parce que des mesures de sauvetage en mer sont mises en place que cela incite les personnes à fuir leur pays : ce sont bien les atrocités qu'elles y subissent qui mènent à l'exil.

L'agence de l'Union Européenne Frontex, chargée de la surveillance des frontières extérieures, joue pleinement son rôle de ... surveillance des frontières mais n'a pas pour mission d'organiser les sauvetages en mer.

- Les Etats du pourtour méditerranéen, en particulier l'Italie et Malte, ergotent sans fin sur leur zone d'intervention, ralentissant de fait les opérations de sauvetage. Nous avons le témoignage (voir paragraphe suivant) d'un appel au secours lancé par des réfugiés et des migrants à L'OTAN et qui n'aura pour effet que la fourniture aux migrants d'un peu d'eau et de biscuits. Seuls 9 personnes sur les 72 survivront.

- Beaucoup de pêcheurs, qui ne faisaient qu'appliquer le droit de la mer (et notamment l'obligation de prêter assistance à toute personne en danger de disparaître en mer), seront harcelés administrativement ou se verront confisquer leurs bateaux parce qu'ils recueillent des naufragés.

. En octobre 2013, 2 naufrages au large de Lampedusa font 400 morts dont la majeure partie était des érythréens. L'opinion publique est profondément choquée.

En octobre 2013, l'Italie met en place l'opération « Mare Nostrum » dont l'objectif est de sauver les personnes en mer. Le budget est de 9 millions d'euros par mois. Mais l'Italie met une condition : elle n'entend pas supporter à elle seule la charge de l'opération « Mare Nostrum ». Elle demande aux autres Etats de l'UE d'y participer, sans quoi elle arrêtera « Mare Nostrum » fin 2014.

Amnesty International constate et salue l'efficacité de l'initiative italienne et appelle à ce que les autres pays de l'UE fassent preuve de solidarité en participant ou contribuant à cet effort.

« Mare Nostrum » aura permis de sauver plus de 160 000 personnes. Néanmoins 3519 morts seront recensés en méditerranée en 2014, démontrant la nécessité de maintenir une opération de sauvetage en mer de grande envergure.

. Fin 2014, les Etats de l'UE ayant signifié leur refus de participer à l'opération, l'Italie arrête la campagne. Début 2015, l'UE via son agence Frontex met en place l'opération « Triton ». Le budget s'élève à un tiers de celui de « Mare Nostrum ». Les bateaux ne peuvent pas quitter la région côtière alors que c'est en haute mer qu'ont lieu la plupart des naufrages. De plus, les objectifs assignés à Triton ne sont pas clairs : surveillance des frontières et des voies d'immigration ou sauvetage ?

. Le début de l'année 2015 est catastrophique. Les 12 et 19 avril deux naufrages font 1200 morts. L'opinion publique est ébranlée. Des sommets européens extraordinaires sont enfin consacrés à la question, dont celui du 23 avril au cours duquel il est décidé de tripler le budget de Triton et de redéfinir les zones d'intervention (en haute mer et proches des côtes libyennes). Est lancée également l'opération Poséidon en mer Egée. Alors qu'une personne sur 16 perdait la vie au début de l'année 2015, depuis le renforcement de Triton, c'est 1 personne sur 427. Certains gouvernements (Grande Bretagne, France, Allemagne, Irlande + 2 ONG : Médecins sans frontières et MOAS – une station d'assistance offshore pour les migrants) prêtent des bateaux et des hélicoptères en plus. En définitive, les moyens de « Triton 2 » sont nettement supérieurs à ceux de « Mare Nostrum ».

Pour Amnesty International, les gouvernements de l'UE ont enfin pris les mesures qui s'imposaient. Elle demande également à ce que les efforts soient maintenus même lorsque la pression médiatique sera retombée. D'autant que le nombre d'arrivées ne cesse d'augmenter, les personnes continuant à fuir les conflits et les persécutions : 160 000 personnes sont arrivées sur le territoire de l'Union Européenne en 2013, 280 000 en 2014 et plus d'1 000 000 en 2015. C'est la plus grave crise des réfugiés et migrants depuis la 2^e guerre mondiale mais le nombre de réfugiés n'est pas ingérable.

Parallèlement à Triton 2, les Etats ont décidé dans le nouveau plan d'action de l'UE, de lancer l'opération EUNAVFOR MED, une mission militaire conjointe lancée le 22 juin 2015 pour identifier, capturer et éliminer les bateaux utilisés par les passeurs et de trafiquants d'êtres humains.

Amnesty International prévient que la mise en place de cette mission ne doit pas dévier les ressources utilisées pour patrouiller en haute mer afin de venir en aide aux personnes en détresse. L'organisation appelle également les dirigeants européens à continuer de faire en sorte que les personnes sauvées soit débarquées en lieu sûr et puisse bénéficier d'un dispositif d'asile visant à accorder une protection internationale aux personnes qui en ont besoin.

. Le 3 septembre 2015, la photo du petit Aylan Kurdi échoué sur la plage de Bodrum fait le tour du monde. Les réactions de l'opinion publique sont vives. Beaucoup de citoyens s'engagent individuellement ou au



Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42

sein de collectifs pour accueillir des réfugiés. Les responsables politiques s'indignent. La Chancelière Merkel déclare que l'Allemagne a la capacité d'assumer l'accueil des réfugiés. Le 9 septembre, la Commission européenne propose la « relocalisation » afin que les Etats européens se partagent la responsabilité d'accueillir 160 000 réfugiés depuis la Grèce et l'Italie. La France s'engage alors à accueillir 31 000 personnes. Le ministre de l'Intérieur français invite les maires de France à se porter volontaires pour accueillir des réfugiés

Tout en reconnaissant cette avancée significative, Amnesty International souligne que la relocalisation des personnes déjà présentes sur le territoire européen doit s'effectuer dans le respect des droits de la personne :

- prise en compte des relations familiales dans la détermination du pays d'accueil
- pas de transferts sans l'accord des personnes
- pas d'utilisation de moyens coercitifs tout au long du processus
- pas d'utilisation de moyens coercitifs dans le fonctionnement des « hotspots » (procédé servant à identifier, enregistrer, prendre les empreintes digitales et orienter les demandeurs d'asile arrivant sur le territoire de l'Union Européenne).

Au 26 août 2016, seules 4 500 personnes ont été relocalisées parmi les 160 000 demandeurs d'asile. Avec plus de 1 500 personnes qui sont arrivées en France, la France est le premier pays pour la relocalisation.

Les pays européens se sont également engagés à réinstaller 22 500 réfugiés La réinstallation concerne des personnes réfugiées particulièrement vulnérables qui ne sont pas sur le territoire de l'UE et qui souvent vivent dans des conditions indignes, dans le premier pays d'asile

En France, suite à l'action des militants d'Amnesty International, une trentaine de communes s'engagent également à accueillir des réfugiés au titre de la « réinstallation » .

. l'année 2016 sera pour l'Europe l'année de tous les renoncements à ses valeurs et engagements internationaux. Partout s'élèvent des murs de barbelés pour couper la route des réfugiés et migrants. Ceux-ci errent sur les chemins de l'Europe ou sont parqués dans des camps informels (Idomeni au Nord de la Grèce, Calais ou Paris en France...) dans des conditions inhumaines. Certains Etats comme la Hongrie et le Danemark adoptent des législations clairement anti migrants et réfugiés.

Enfin, le 18 mars 2016, les pays de l'Union Européenne passent un accord avec la Turquie aux termes duquel toute personne, migrante ou réfugiée, qui a traversé la mer Egée irrégulièrement sera renvoyée, en Turquie. En contrepartie, pour chaque réfugié syrien renvoyé en Turquie, l'UE acceptera d'en accueillir un autre depuis la Turquie dans la limite... de 72 000.

Amnesty International s'insurge contre ce marchandage honteux et cette hypocrisie qui, pour donner un semblant de vernis juridique à cet accord, consiste pour les pays de l'UE à considérer la Turquie comme un pays sûr pour les réfugiés.

Il n'en est naturellement rien : la Turquie n'accorde pas le statut de réfugiés aux non européens (qui peuvent toutefois obtenir une protection temporaire. La protection qu'elle accorde de façon subsidiaire aux syriens les prive de certains droits (notamment celui de travailler). Les renvois forcés de réfugiés dans leur pays d'origine (Syrie, Afghanistan) où ils risquent leur vie sont une atteinte au principe de non



refoulement. Enfin, cet accord prévoit que chaque situation fera l'objet d'un examen individuel (non sur le fond de la demande d'asile mais uniquement pour s'assurer que la Turquie est sûre pour le réfugié) avant tout renvoi en Turquie.. Pour l'instant, aucun réfugié a été renvoyé en Turquie depuis la Grèce mais plusieurs personnes sont risquent de l'être dans les semaines voir mois à venir.

L'accord UE / Turquie avait pour objectif d' « assécher » la route des Balkans. A la date de publication de ce livret, force est constater qu'il a été atteint. Les personnes empruntent désormais la route encore plus dangereuse de la Libye, pays en pleine déliquescence, partagé entre différentes milices qui tirent de juteux revenus du trafic des migrants.

Quelques informations et témoignages recueillis par Amnesty International au sujet des morts en mer

Avant « Mare Nostrum »

. Le 6 avril 2011, plus de 200 personnes, des Somaliens et des Erythréens pour la plupart qui avaient pris la mer en Libye, ont péri noyés dans le naufrage de leur embarcation. La catastrophe s'est produite dans la zone de recherche et de sauvetage de Malte. Bien que cet Etat ait reçu le signal de détresse, il n'a pas lancé d'opération, soutenant que les unités de recherche et de sauvetage de l'Italie étaient responsables du sauvetage du fait de la situation géographique du naufrage. Lorsqu'un navire italien est finalement arrivé sur les lieux du naufrage, la plupart des passagers étaient morts. Seules 47 personnes ont survécu. Les autorités italiennes ont affirmé que Malte avait manqué à ses obligations internationales, ce que Malte a nié.

. L'un des exemples les plus choquants de « non assistance à personne en danger » en mer avait eu lieu quelques jours seulement auparavant : 63 personnes ont perdu la vie en Méditerranée. Fin mars 2011, alors que les forces de l'OTAN patrouillaient dans la zone, une petite embarcation transportant 72 personnes (dont deux bébés) originaires d'Erythrée, d'Ethiopie, du Ghana, du Nigéria et du Soudan a dérivé en mer Méditerranée pendant plus de deux semaines. Parti de Libye, le bateau a rapidement manqué de carburant tandis que les faibles provisions d'eau et de nourriture des passagers se sont épuisées. Désespérés, ils ont appelé par téléphone satellite un prêtre érythréen à Rome pour l'informer de leur situation de détresse. Celui-ci a à son tour contacté les gardes côtes italiens et le siège de l'OTAN à Naples. Les rescapés ont raconté qu'un hélicoptère militaire leur avait fait parvenir de l'eau et des biscuits au moyen d'une corde, mais n'est jamais revenu. Des bateaux de pêche et des navires militaires se seraient aussi approché de l'embarcation à la dérive ou l'auraient aperçue, sans pour autant porter secours aux passagers. Au bout d'une semaine, ils ont commencé à mourir. Les corps des personnes décédées étaient jetés à la mer, tandis que les passagers encore en vie étaient pris de délire. L'embarcation à la dérive s'est finalement échouée sur les côtes libyennes, son point de départ. Seules neuf des 72 personnes à bord ont survécu.

. Le 3 octobre 2013 un chalutier transportant plus de 500 personnes, majoritairement originaires d'Erythrée et de Somalie, a fait naufrage au large de Lampedusa. Suite à son départ, le chalutier est attaqué par un groupe de Libyens qui abîment le moteur qui tombe en panne. Un incendie destiné à



Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42

alerter les bateaux alentours du danger crée la panique. Le bateau se renverse. Au total 366 personnes sont décédées. Ce drame, alors le plus funeste connu en Méditerranée, déclenche la mise en œuvre de l'opération Mare Nostrum.

Pendant « Mare Nostrum » (2014)

Amnesty International a réalisé 3 missions en méditerranée en 2014, récoltant une cinquantaine de témoignages de migrants et de réfugiés. Chaque jour apporte son lot de pertes humaines.

. Le 28 juin, un bateau a quitté la Libye avec environ 600 personnes à son bord. Un témoin raconte qu'il a eu la chance d'avoir une place sur le pont supérieur du bateau. D'autres personnes voyageaient en dessous et ont commencé à réclamer de l'eau au bout de quelques heures. Sur la route, ils ont rencontré 3 bateaux à container desquels ils se sont rapprochés et qui n'ont pas souhaité apporter de secours, indiquant uniquement la direction à prendre. La situation à l'étage inférieur s'est dégradée rapidement, du fait de la chaleur des moteurs et de l'absence d'air. Quelque temps plus tard, ils ont croisé un bateau de pêcheurs qui a appelé la marine italienne qui les a fait embarquer sur un bateau de sauvetage le 30 juin. Après le débarquement, les autorités ont retrouvé 45 corps sans vie dans la cale du bateau.

. Le 23 août, 73 personnes ont été secourues par la marine italienne. 18 corps ont été récupérés. 10 personnes sont portées disparues en mer.

Le 24 août 2014, un bateau de pêcheur transportant 400 personnes s'est retourné au nord des côtes libyennes du fait de mauvaises conditions météorologiques. La marine italienne et un bateau de commerce ont sauvé 364 personnes.

. Le 11 septembre 2014 : un navire transportant plus de 500 personnes a fait naufrage au large des côtes libyennes, après être parti d'Egypte. D'après les quelques survivants (11), pendant la traversée, les passeurs ont obligé les personnes à bord à changer plusieurs fois d'embarcation, mais quand ils leur ont demandé de sauter sur un nouveau bateau plus petit, les passagers se sont rebellés. Les passeurs, qui se trouvaient sur un autre bateau, ont alors embouti la poupe de l'embarcation des migrants, qui a coulé.

Pendant « Triton » (1^{er} quadrimestre 2015)

. Le 15 janvier 2015, une petite embarcation a quitté Garabouli, en Libye, à environ 18 heures. Un homme a indiqué aux passagers comment remettre du carburant et aller tout droit pour atteindre l'Italie. Au bout de la nuit, l'Italie n'était pas en vue. Les 122 passagers n'avaient pas de téléphone, pas d'eau, pas de nourriture et aucun gilet de sauvetage. Ils étaient si serrés dans leur petit canot pneumatique qu'ils ne pouvaient pas s'asseoir ni s'allonger pour dormir. Très vite, ils ont souffert d'épuisement, de froid et de soif. Au bout de quelques jours, il n'y avait plus de carburant et le canot a commencé à prendre l'eau. Ils n'avaient pas de seau pour écopper et certains passagers ont senti leurs pieds geler après des jours passés dans l'eau froide. D'autres, perdant la tête ont sauté à l'eau pour rentrer chez eux. Cela faisait environ huit jours que leur embarcation dérivait lorsqu'un bateau de pêche les a repérés, à environ 2,5 milles nautiques à l'est des côtes maltaises, à 7 heures du matin. En moins d'une demi-heure, deux bateaux de patrouille des forces armées maltaises, dont l'un dépendait de Triton, ont rejoint le bateau en détresse. Ni les autorités maltaises ni les unités d'intervention de Triton n'avaient repéré l'embarcation avant, alors qu'elle était entrée dans les eaux territoriales maltaises et avait presque atteint les côtes.

Sur les quelque 122 passagers du bateau secouru par les forces armées maltaises le 22 janvier 2015, jusqu'à 34 personnes auraient péri en mer.

. Le 8 février 2015, quatre naufrages ont fait plus de 330 victimes. Quatre canots pneumatiques étaient partis de Lybie quelques heures auparavant, avec à leur bord environ 420 réfugiés et migrants. Un appel à l'aide par téléphone satellitaire d'un des bateaux a permis d'alerter les garde-côtes italiens. Mais les vents d'une grande violence et des vagues de plusieurs mètres ont rendu difficiles l'accès au 1^{er} bateau. 105 personnes ont pu monter à bord des 2 bateaux de patrouille des gardes côtes. Mais avec les conditions météorologiques empirant lors du trajet du retour, qui dura 18 heures, avec de la pluie, de la grêle et des vagues atteignant huit mètres de hauteur, 29 des rescapés sont morts d'hypothermie.

Peu de temps après, deux navires marchands qui naviguaient dans la zone ont secouru encore neuf hommes, deux dans un canot pneumatique et sept dans un autre : tous les autres passagers avaient disparu, entraînés par dessus bord par les vagues ou morts au fond des pneumatiques. Le dernier pneumatique n'a jamais été retrouvé et aucun de ses passagers n'a survécu.

Trop de paramètres entrent en jeu pour calculer combien de vies auraient pu être sauvées avec de meilleurs moyens et de volonté politique, mais le bilan des victimes serait probablement moins lourd. D'après des spécialistes garde-côtes, leurs bateaux de patrouille étaient les seuls qui auraient pu atteindre l'embarcation en détresse dans ces conditions météorologiques extrêmes. Si d'autres navires avaient été déployés plus près des côtes libyennes, ils auraient probablement pu atteindre les bateaux en difficulté plus tôt, peut-être même avant que les conditions météorologiques se dégradent.

Pendant « Triton 2 » (à partir du 1^{er} juin 2015)

. En septembre 2015, des réfugiés se trouvant à bord d'un bateau intercepté par les gardes turcs et ramené à la frontière turque ont raconté que les gardes-côtes avaient tourné plusieurs fois autour d'eux, provoquant de grosses vagues qui ont fait tanguer dangereusement le bateau. Ils ont indiqué que plusieurs coups de feu successifs avaient été tirés par les gardes-côtes, suscitant la panique et la peur parmi les réfugiés. Selon eux, les coups de feu ont été tirés dans leur direction.

Ces comportements ont provoqué un naufrage. Les rescapés ont été placés en détention puis relâchés avec pour instruction de regagner leur pays d'origine, l'Irak ou la Syrie. Aucune enquête n'a été ouverte.



Les personnes déracinées

Les informations qui suivent ont pour objectif de donner des éléments précis et des arguments pour la discussion. Il reste que chaque situation de vie, chaque parcours d'exil, est singulier et que les destins individuels ne peuvent se réduire à des chiffres ou des « flux ». Outre ceux qui ont déjà été cités dans ce livret, vous pouvez trouver des témoignages dans les rapports d'Amnesty International listés plus haut, dans les encadrés gris.

1. Etat des lieux des migrations (forcées) dans le monde et en Europe

En 2015, on compte 244 millions de migrants dans le monde. La mobilité au niveau international est de plus en plus importante. Les pays qui accueillent le plus grand nombre de personnes sont : les États-Unis d'Amérique (19%), l'Allemagne, la Fédération de Russie (4,9% chacune) et l'Arabie Saoudite (4%)².

Il y a actuellement 21.3 millions de réfugiés dans le monde.³ Ces derniers ont été forcés de quitter leur pays parce qu'elles sont en danger. Il faut ajouter 40,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces chiffres de 2015 sont un record jamais atteint depuis que le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) tient des statistiques. **Cela représente quatre fois plus de personnes déplacées qu'il y a dix ans.**

Selon le HCR, cette augmentation a plusieurs facteurs :

- des situations de conflit qui durent longtemps (Somalie, Afghanistan, etc.)
- une multiplication des conflits et crises depuis 5 ans (Syrie, Soudan du Sud, Yémen, Burundi, Ukraine, République Centrafricaine, etc.)
- Un rythme des réponses apportées insuffisant, en baisse depuis la fin de la guerre froide.

La moitié des réfugiés viennent de seulement trois pays : la Syrie (4,9 millions), l'Afghanistan (2,7 millions) et la Somalie (1,1 millions).

86 % des réfugiés relevant de la compétence du HCR en 2015 se trouvaient dans des pays en développement voisins des pays en crise. La Turquie est le pays qui compte le plus grand nombre de réfugiés en valeur absolue avec plus de 3 millions d'entre eux. Le Liban est celui qui accueille le plus si on rapporte le nombre de réfugiés à la population (1/5).

La crise européenne reflète une réalité mondiale et concerne essentiellement des personnes réfugiées. Plus de 90% des personnes qui sont arrivées en 2015 viennent de pays en conflit ou en crise et sont vraisemblablement des réfugiés. Ils sont Syriens (50,2%), Afghans (20,2%), Irakiens (7,1%), Erythréens

² Organisation Mondiale des Migrations (OIM), World Migration Report 2015.

³ HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), *Tendances Mondiales 2015*. UNRWA (Office de secours et de travaux pour les réfugiés palestiniens au Proche-Orient), *en chiffres 2015*.

Ce chiffre comprend 16,1 millions de personnes sous protection du HCR et 5.2 millions de réfugiés palestiniens, soit 21.3 millions de personnes. En comptant, le nombre de demandeurs d'asile (en attente d'une décision sur leur statut de réfugié, au nombre de 3,2 millions de personnes) le nombre de personnes réfugiées se porte à 24.5 millions.



Commission Personnes Déracinées – Août 2016
Document interne destiné aux relais réfugiés, groupes locaux et antennes jeunes
SF 16 C2 42

(4,2%), Pakistanais (2,7%), Nigériens (2,2%), Iraniens (2,1%), Somaliens (1,6%), etc⁴.

D'ailleurs, cela est confirmé par le nombre de premières demandes d'asile en Europe en 2015 : 1 255 640⁵.

Dans l'UE, plus du tiers des demandes d'asile ont été déposées en Allemagne. Si l'on rapporte le nombre de demandes d'asile à la population, ceux qui ont la plus grande part sont la Hongrie, la Suède, l'Autriche, la Finlande, puis l'Allemagne. La France a enregistré 70 570 premières demandes soit une augmentation de 20% par rapport à 2014⁶.

Les frontières européennes étant de plus en plus fermées, beaucoup de migrants et réfugiés restent dans les pays alentours : en Turquie, en Russie, au Liban, en Jordanie, au Maroc, en Libye...

La Libye est un véritable enfer pour les réfugiés et migrants. Selon les informations recueillies par Amnesty International, les réfugiés subissent des violences de la part des trafiquants, de bandes criminelles ou encore de groupes armés. Très souvent, les trafiquants détiennent les réfugiés et les migrants pour extorquer à leur famille une rançon. Ils les gardent dans des conditions épouvantables, les privent de nourriture et d'eau et les frappent, les menacent et les insultent en permanence. Régulièrement battus, les personnes qui ne peuvent pas payer, doivent travailler de façon forcée pour rembourser la "dette" aux trafiquants.

2. Des routes dangereuses pour atteindre l'Europe

Le « choix » des routes dépend de plusieurs facteurs : il peut s'agir des chemins les plus courts et les plus simples, ou des chemins les plus difficiles et donc moins sujets aux contrôles. Cela dépend aussi du bon vouloir des passeurs qui pourront choisir un chemin plutôt qu'un autre afin de tirer un maximum de profit. Le hasard du trajet joue également un rôle, ou encore le besoin de partir toujours plus loin du lieu que l'on fuit.

Les grandes routes des migrations sont connues même si elles sont sans cesse en train de changer du fait de nombreux obstacles. De la Corne de l'Afrique à la Lybie pour rejoindre l'Europe par l'Italie, de l'Afrique des Grands Lacs vers l'Algérie ou le Maroc, de la Guinée vers le Sénégal ou la Mauritanie, de la Syrie, l'Afghanistan ou l'Irak vers la Grèce en passant par la Turquie...

En 2015, les principaux points d'entrée dans l'Union Européenne sont la Grèce (82%), l'Italie (14,7%), la Bulgarie (3%), l'Espagne (0,4%), La Finlande, Chypre et Malte.

La majeure partie des personnes sont arrivées par la mer dont plus de 31% d'enfants⁷. 2015 a été l'année la plus meurtrière avec 3770 morts.

Durant les six premiers mois de l'année 2016, 234 000 personnes sont arrivées en Europe dont 226 000 par la mer et 8 000 par voie terrestre. 2 900 autres ont déjà péri durant leur voyage⁸.

⁴ OIM, World Migration Report 2015.

⁵ Eurostat, 4 mars 2016, 44/2016. Chiffre coorespondant aux demandes déposées dans les Etats de l'UE + la Suisse et la Norvège.

⁶ OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), Rapport d'activité 2015.

⁷ OIM, World Migration Report 2015.

⁸ OIM, chiffres mis à jour régulièrement au lien suivant : <http://migration.iom.int/europe/>

Plus les contrôles aux frontières de l'Union Européennes se multiplient et se durcissent, plus les routes empruntées sont dangereuses. C'est ce qu'il s'est passé depuis 2010 avec les routes traversant la Grèce ou les Balkans.

En 2016, on observe que la majorité des personnes continuent de tenter les traversées maritimes au péril de leurs vies. En 6 mois, le nombre de décès annonce déjà un nouveau record dramatique.

4. Des réfugiés en quête de protection

En 2015, la majorité des personnes arrivées en Europe sont des réfugiés au sens international du terme. Selon la Convention de Genève relative au statut de réfugié de 1951, est réfugié toute personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* »(article a-2). La moitié d'entre eux sont des syriens.

Les réfugiés syriens

En Syrie, après 5 ans de guerre et plus de 260 000 morts, la population civile est prise délibérément pour cible par les forces gouvernementales : bombardements au mortier, parachutage de barils remplis d'explosifs et d'agents chimiques... Elle manque souvent de nourriture, de soins et autres besoins de première nécessité. Mais aussi, au nom de ce conflit, des violations des droits humains sont commises telles que des arrestations arbitraires, des tortures systématiques en toute impunité, des disparitions forcées, des procès inéquitables.

Les groupes armés non étatiques, dont *Etat islamique*, bombardent également la population et commettent des attentats et assassinats.

Sur une population de 22 millions d'habitants, 11 millions ont quitté leur foyer. 7 millions sont déplacés en Syrie et 4 millions sont réfugiés au Liban, en Jordanie, en Turquie, en Irak, en Egypte ou en Europe.

Seulement, les fonds sont insuffisants pour prendre en charge ces personnes malgré les appels réitérés par le HCR. Ce manque de fonds pour l'aide alimentaire fait que les réfugiés au Liban ont 13,50 dollars par mois pour la nourriture soit 0,50 dollar par jour. 80% des réfugiés en Jordanie vivent sous le seuil de pauvreté local, etc.

Le HCR considère que 480 000 réfugiés syriens sont particulièrement vulnérables (victimes de torture, de viol, handicapés, malades, mineurs isolés...) et doivent être réinstallés dans un autre pays.



L'UE Forteresse : un système implacable

Depuis les années 1990, l'UE a opté pour une politique de contrôle de ses frontières extérieures et de dissuasion à l'égard des migrants et réfugiés.

Cette politique n'a en rien entravé la volonté de celles et ceux qui sont à la recherche d'un refuge, ni celle des personnes cherchant un avenir meilleur. La majeure partie d'entre eux ont besoin de protection parce qu'ils fuient une situation où ils sont en danger (la moitié sont des Syriens...). Ce sont des réfugiés.

Plutôt que de leur offrir un accueil digne et responsable, l'Union Européenne a renforcé encore les contrôles aux frontières : constructions de murs (aux frontières bulgares, hongroises, serbes, etc.), renforcement de Frontex, Hot Spots, accords avec la Turquie pour refouler plus rapidement en dehors du territoire...

Ces logiques de contrôle des « flux » coûtent beaucoup d'argent et surtout mettent en danger les personnes et menacent leurs droits.

Plus les frontières sont opaques et plus les personnes prennent des routes dangereuses pour parvenir jusqu'au territoire européen. Leur parcours d'exil dans l'illégalité les expose à toutes sortes de persécutions. L'année 2015 a été la plus meurtrière avec 3770 morts en mer Méditerranée, principale voie d'arrivée.

En tant que militant d'Amnesty International nous devons :

1 – déconstruire les idées reçues :

- l'Union Européenne n'est pas envahie. Le million de personnes arrivées sur son territoire en 2015 ne représentent que 0,2% de sa population. A titre de comparaison au Liban, une personne sur 5 est un réfugié de Syrie. A noter également que 86% des réfugiés fuient dans les pays voisins de leur le plus souvent en voie de développement. Enfin un nombre de personnes bien plus important fuient à l'intérieur de leur propre pays.
- La France n'accueille que 4 réfugiés pour 1000 habitants (Liban : 209 / Jordanie : 90 / Tchad : 30 / Turquie : 24 / Soudan du Sud : 22 / Mauritanie : 19 / Suède : 15 /).

2 – Rappeler les responsabilités des Etats :

- tous les Etats de l'UE ont ratifié la Convention de Genève de 1951 qui les obligent à protéger les réfugiés.
- Le droit à la vie, le droit à la santé... le droit d'asile sont des droits fondamentaux inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme (Conseil de l'Europe) et dans la Charte européenne des droits fondamentaux (UE) que tous les Etats se sont engagés à respecter
- Le droit d'asile et la délivrance du statut de réfugié doit résulter d'une analyse approfondie de chaque situation. Il est indépendant de toute politique migratoire.

L'année 2015 : réponses à la crise

Sur la seule année 2015, les chefs d'Etat se sont réunis six fois. En mai 2015, un Agenda européen en matière de migration a été publié puis deux plans d'action (2015-2020) : l'un pour lutter contre le trafic

des migrants, l'autre pour garantir des retours effectifs.

De plus, l'UE a déclenché pour la première fois le mécanisme d'intervention d'urgence prévu dans le traité de fonctionnement de l'UE (TFUE).

Les logiques sont restées les mêmes qu'auparavant et la forteresse Europe s'est encore renforcée :

- par la fermeture de nouvelles frontières, notamment avec la construction de murs et de barrières,
- par l'utilisation et la multiplication des centres de détention en périphérie de l'UE

De nouvelles mesures ont été adoptées (2015 – 2016):

- le renforcement des dispositifs opérationnels dont de Frontex
- le renforcement de la coopération avec les pays tiers qui a abouti à l'accord passé avec la Turquie
- la mise en place de hots spots et d'un système de relocalisation

Aucun système ne vient donner de cohérence à la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés.

1. Des frontières et des murs

Les barrières qui entourent les seuls territoires européens situés en Afrique continentale – les enclaves espagnoles – ont été érigées pour la première fois pendant les années 1990. Depuis, elles n'ont cessé d'être renforcées, en particulier en 2005, après les tentatives d'escalade par des groupes importants de personnes originaires d'Afrique subsaharienne, qui ont fait 13 morts et de nombreux blessés graves.

D'après la réponse donnée par le gouvernement à une question parlementaire le 8 septembre 2014, les dépenses engagées pour l'installation et l'entretien des clôtures de 2005 à 2013 s'élevaient en tout à 47 927 961,76 euros pour Melilla et 24 669 835,90 pour Ceuta, soit 22 086,34 euros par jour depuis 2005, sans compter les dépenses liées à la Garde civile, les forces de sécurité espagnoles responsables de la sécurité des frontières espagnoles en dehors des postes-frontières officiels⁹.

Dans les années 2000, des dispositifs très coûteux et performants ont été déployés également au large de l'Italie et de la Grèce.

2. Détention aux frontières

En périphérie de l'Union Européenne, la détention massive des migrants et réfugiés fait partie intégrante de la « mécanique des flux ». Ce sont des camps fermés, des centres de rétention (considérés par Amnesty International comme des prisons), parfois insalubres, parfois invisibles, et ils ont explicitement pour objectif de retenir les personnes en vue de l'examen de leur situation ou en attente d'une expulsion. Dans certains Etats, l'enfermement peut être lié à une condamnation pénale liée au franchissement irrégulier d'une frontière.

Certains se trouvent à l'extérieur du territoire de l'UE ou de l'espace Schengen : au Maroc, en Lybie, en Egypte, en Turquie, en Moldavie, en Ukraine, en Biélorussie...D'autres, très nombreux sont dans les pays européens périphériques : en Espagne, en Italie, en Grèce, en Bulgarie, en Pologne...même si tous les pays

⁹ AI, *Peurs et barbelés*, *opcit.*

européens sans exception utilisent la détention à des fins de contrôle migratoire¹⁰.

La nature de ces lieux de privation de liberté, parfois *had oc* ou improvisés, parfois changeants d'endroit et souvent en marge de toute disposition légale, rend très difficile toute dénonciation objective. Ce sont ainsi des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont enfermés chaque année à la seule discrétion d'autorités obsédées par des logiques de rendement (nombre de migrants interceptés, nombre de migrants détenus...) et sans aucun contrôle judiciaire. L'UE quand elle n'en est pas l'initiatrice, les connaît et les tolère malgré les conditions souvent inhumaines de détention.

Conformément à l'article 6 de la Charte de l'UE, la privation de liberté doit être utilisée en tant que mesure de dernier recours dans les procédures en matière d'immigration. AI préconise de prévoir des alternatives légales à la détention.

3. Frontex

Frontex est l'agence de sécurité chargée du contrôle des frontières extérieures. Créée en 2005, cette agence était dotée par les Etats de moyens humains (gardes détachés) et matériels quasi militaires (navires, hélicoptères, etc.) et utilise des technologies sophistiquées (radars, etc.). Elle œuvre la plupart du temps conjointement avec les dispositifs nationaux des Etats périphériques de l'UE.

Son budget est passé de 6 à 87 millions d'Euro en 5 ans (2005-2010) puis n'a cessé d'augmenter. En 2015, il était de 114 millions d'euros¹¹.

Il a fallu attendre 2012 pour que les droits humains soient pris en compte dans la politique de Frontex par la nomination d'un officier aux droits fondamentaux et 2013 pour voir les premières opérations de secours aux migrants. Ces mesures n'ont pas permis d'empêcher un grand nombre de violations des droits humains dans l'exercice de Frontex.

Malgré cela, l'UE a décidé le 6 juillet 2016 d'aller plus loin en créant un nouveau corps européen de garde-côtes et de garde-frontières avec des moyens renforcés pour une approche intégrée. Ces gardes auront des tâches plus importantes puisqu'ils seront à même d'évaluer la pertinence d'opérations, de les coordonner et de les mettre en œuvre. Ils auront plus de pouvoir en matière de retours forcés et de coopération avec les pays tiers, ce qui est particulièrement inquiétant.

4. Renvois forcés et accords avec les pays tiers

Depuis le début, les accords plus ou moins transparents passés avec les pays tiers autour de l'UE font partie intégrante du système de contrôle des « flux ».

¹⁰ Selon Migreurope qui a répertorié et cartographié tous les camps connus, le nombre de lieux de privation de liberté a plus que doublé entre 2000 et 2012. Carte_Atlas_Migreurop_19122012_Version_francaise_version_web.pdf.

Amnesty International n'est pas membre du collectif Migreurope qui regroupe des universitaires et experts sur les migrations. AI n'a pas vérifié l'ensemble des données.

¹¹ <http://stories.amnesty.fr/Amnesty-Stories-01/>

En 2015, certains pays ont légalisé des renvois forcés allant à l'encontre des normes internationales et du principe de non-refoulement. En mars 2015, l'Espagne a adopté des textes visant à légaliser les renvois forcés de migrants et de réfugiés au Maroc effectués par des éléments de la garde civile espagnole à Ceuta et Melilla.

Selon la FRA (Agence des Droits Fondamentaux de l'UE) en 2015, des personnes auraient été renvoyées de force depuis la Bulgarie ou la Grèce vers les frontières terrestres ou maritimes. À la frontière terrestre grecque avec la Turquie, Amnesty International a signalé des incidents impliquant des personnes renvoyées de l'autre côté de la frontière sans que leurs besoins de protection n'aient d'abord été évalués.¹² En mars 2015, le HCR a signalé qu'un groupe de Yézidis en provenance d'Irak avait été refoulé vers la Turquie depuis la Bulgarie après avoir été battus et vu leurs biens saisis. Deux hommes, souffrant de blessures graves, sont ensuite morts d'hypothermie du côté turc de la frontière. Ces incidents ne semblent pas être des incidents isolés en Bulgarie, où des réfugiés ont indiqué avoir été forcés de retourner du côté turc de la frontière terrestre, avançant parfois avoir été menacés par des chiens sans laisse.¹³

Le 18 mars 2016, les dirigeants européens ont franchi un nouveau cap pour « trouver une solution » à la crise de l'accueil des réfugiés : renvoyer systématiquement les migrants entrés irrégulièrement en Grèce vers la Turquie.

En effet, l'Union européenne a conclu un marchandage honteux avec la Turquie : elle prévoit de renvoyer vers ce pays toute personne, réfugiée ou migrante, qui ont tenté de rejoindre l'Europe en traversant la mer Egée. En échange, pour chaque Syrien ainsi renvoyé, elle accepterait de réinstaller un autre réfugié syrien depuis la Turquie.

Les dirigeants européens foulent ainsi aux pieds les principes et les valeurs de l'UE en mettant en place des expulsions collectives à ses frontières.

Ces renvois représentent de nombreux risques. Depuis septembre 2015, Amnesty International a recensé plusieurs cas de réfugiés renvoyés de force en Syrie et en Irak après avoir été interceptés par les autorités turques alors qu'ils tentaient de gagner l'UE. D'autres ont été placés en détention arbitraire, sans pouvoir consulter un avocat.

Un Etat ne doit pas renvoyer une personne vers un pays où elle craint des persécutions. Cela suppose qu'il ne la renvoie pas non plus vers un pays qui risque de la renvoyer là où elle serait en danger ou qui n'est pas en mesure de la protéger.

5. Mise en place de Hot Spots et relocalisation

Dans la nouvelle approche de mai 2015, les *hot spots* sont des dispositifs prévus aux principaux points d'entrée de l'UE pour « aider » les États soumis à une forte pression. Des équipes d'appui de Frontex ont été déployées et devaient fonctionner en coordination avec les autres agences européennes (Europol,

¹² AI, *Peurs et barbelés, La stratégie de l'Europe pour tenir les réfugiés à distance*, 17 novembre 2015, EUR 03/2544/2015

¹³ FRA, *Asile et migration vers l'UE en 2015*.

Bureau européen d'appui en matière d'asile). Les objectifs définis étaient les suivants :

- Améliorer l'organisation des contrôles (empreintes, vérifications...)
- Renvoyer les migrants qui ne sont pas demandeurs d'asile
- Accueillir les personnes qui doivent l'être et fournir les services dont elles ont besoin
- mettre en œuvre les décisions de relocalisation¹⁴

Depuis le 17 septembre 2015, il est prévu que 160 000 demandeurs d'asile soient relocalisés depuis la Grèce et l'Italie sur 2 ans.

En mars 2016, des *hot spots* sont dits opérationnels en Grèce et en Italie. En réalité, ces « centres d'accueil et d'enregistrement » ne fonctionnent pas très bien. La coordination entre les autorités locales et les agences européennes n'est pas encore effective.

En août 2016, 1 020 personnes ont été relocalisés depuis l'Italie et 3 445 depuis la Grèce. 1644 personnes ont été relocalisées en France¹⁵.

6. Absence d'harmonisation des systèmes de protection

Les Etats européens doivent permettre aux personnes de demander l'asile et d'accéder à un statut de protection le cas échéant après examen équitable de leur demande.

Une protection, cela suppose de ne pas renvoyer la personne dans son pays d'origine ni dans un pays qui n'est pas sûr (principe de non-refoulement). Et cela inclue des garanties procédurales de demande d'asile, des conditions d'accueil dignes, etc.

Inégalité de traitement des demandeurs d'asile

Un demandeur d'asile pourra voir sa demande examinée de façon très différente selon le pays où il pose sa demande d'asile. Par exemple, en 2014, 35% des irakiens ont obtenu le statut de réfugiés au Royaume Uni, alors que 87% l'ont obtenu en Allemagne.¹⁶

Dans certains pays, les personnes n'ont pas la possibilité de déposer une demande d'asile ou de voir examiner cette demande équitablement.

En Grèce, beaucoup de personnes témoignent du fait qu'elles n'ont aucune information sur la possibilité de déposer une demande d'asile. Un Service de Premier Accueil existe mais l'accès à l'information n'est pas effectif. De plus, aucune attention n'est portée aux personnes particulièrement vulnérables (graves problèmes de santé, femmes enceintes...) excepté aux mineurs isolés pour lesquels les dispositifs de prise en charge sont largement insuffisants¹⁷.

¹⁴ La relocalisation repose sur l'engagement des Etats et consiste à répartir les demandeurs d'asile se trouvant des les Etats périphériques de l'UE sur les autres territoires. La France s'est engagée à relocaliser 30 752 personnes.

¹⁵ Chiffres mis à jour régulièrement là : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/docs/state_of_play_-_relocation_en.pdf

¹⁶ Rapport annuel 2015 du CERRE : http://www.asylumineurope.org/sites/default/files/shadow-reports/aida_annualreport_2014-2015_0.pdf

¹⁷ AI, *Trapped in Greece, an avoidablerefugeescrisis*, 18 avril 2016, EUR 25/3778/2016.



Vers un régime d'asile européen commun ?

Il existe des directives européennes en matière de procédure d'asile et d'accueil des demandeurs d'asile qui établissent des normes minimales pour les Etats. Mais les Etats restent souverains sur leur territoire. Le 16 juillet 2016, la Commission européenne a annoncé une réforme de ces textes pour « une politique d'asile efficace, équitable et humaine »¹⁸.

Les objectifs annoncés sont les suivants :

- simplifier, clarifier et abréger les procédures d'asile
- offrir des garanties communes aux demandeurs d'asile
- établir des règles plus strictes pour lutter contre les abus
- des règles harmonisées en matière de pays sûrs.

Nous voyons d'ores et déjà dans les objectifs 3 et 4 que les logiques de contrôles migratoires sont inextricablement liées aux projets de politique d'asile, ce qui ne devrait pas être le cas.

Les alternatives à ce système

En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques migratoires, il est indispensable que les Etats garantissent la sécurité et les droits fondamentaux de tous les migrants. Ils doivent notamment :

- **Faire cesser les violations des droits humains aux frontières extérieures de l'UE**, en mettant fin aux refoulements, aux mauvais traitements et au recours excessif et injustifié à la force, et en fournissant des recours utiles aux victimes. Les États membres doivent veiller à ce que toutes les allégations de violations donnent lieu dans les meilleurs délais à une enquête approfondie et indépendante, et à amener les responsables de ces agissements à rendre des comptes. La Commission européenne, en sa qualité de gardienne des traités, doit initier des procédures d'infraction contre les atteintes aux acquis communautaires.
- **Maintenir des capacités de recherche et de sauvetage le long des principaux itinéraires de migration vers l'UE**, en accord avec les prévisions relatives au départ des départs. Tant que les départs se poursuivent en Méditerranée, Amnesty International appelle les dirigeants européens à maintenir les niveaux actuels de déploiement des ressources navales et aériennes aussi près que possible des eaux territoriales libyennes afin de pouvoir porter secours rapidement aux réfugiés et migrants en péril en mer. Toute opération ayant pour objectif d'intercepter les embarcations des passeurs et de s'en débarrasser ne doit pas détourner de ressources utilisées dans le cadre de la tâche essentielle consistant à patrouiller en haute mer afin de venir en aide aux personnes en détresse. Les dirigeants européens doivent continuer de faire en sorte que les personnes sauvées soient débarquées en lieu sûr. ☐

¹⁸http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2433_fr.htm

Mais surtout, **il faut prendre en compte le fait que cette crise concerne essentiellement des réfugiés.** A ce titre, AI propose des alternatives pour permettre aux personnes en besoin de protection de rejoindre le territoire européen en toute sécurité.

1. Des voies légales et sûres

Mettre en place des voies légales et sûres d'accès au territoire européen permettrait aux réfugiés qui ne jouissent pas de protection là où ils se trouvent de se mettre à l'abri sans risquer leur vie.

Les moyens légaux pour atteindre l'UE, tels que les programmes de réinstallation ou d'admission humanitaire, peuvent également cibler les réfugiés qui ont le plus besoin de protection, tels que les victimes de torture, les personnes gravement malades ou les femmes et les enfants en danger.

Ces alternatives sont portées par les organisations indépendantes comme AI mais aussi par les institutions comme l'Agence de protection des droits fondamentaux de l'Europe.

La Réinstallation

La réinstallation concerne des personnes reconnues réfugiées par le HCR dans leur premier pays d'asile et ayant des besoins spécifiques justifiant leur transfert dans un pays plus protecteur.

Selon les normes du HCR, la vulnérabilité concerne les personnes suivantes qui sont :

- dans une situation médicale sérieuse²
- seules avec leurs enfants en situation de danger
- ayant un handicap² nécessitant une protection juridique et physique²
- des femmes en situation de danger²
- des mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille
- des personnes âgées et en situation de danger²
- des victimes de la torture² en attente de la réunification de leur famille²
- des victimes de violences sexuelles ou liées au genre.

Selon le HCR, 1,2 millions de réfugiés dans le monde ont besoin d'être réinstallés en 2016. La communauté internationale doit se doter des moyens nécessaires pour répondre à cet appel.

Au niveau mondial, les principales nationalités de réfugiés qui ont été sélectionnées pour la réinstallation en 2015 sont : les Syriens, les Congolais, les Irakiens et les Somaliens.

En ce qui concerne les réfugiés syriens, 10% ont besoin de réinstallation d'ici fin 2016 soit 480 000 personnes. Au niveau mondial, les pays avaient promis de réinstaller quelque 170 000 réfugiés syriens et seulement 25 000 l'ont été réellement (février 2016). Pour 2016, les promesses concernent seulement 6000 places de plus qu'auparavant, ce qui est largement insuffisant.

Au niveau européen, les 27 États membres ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse ont promis environ 22 500 places de réinstallation pour 2015-2017. Mais l'accueil réel est bien en-deçà des chiffres annoncés qui sont eux-mêmes insuffisants.

La France attribue 100 places de réinstallation par an. Depuis 2013, elle s'est engagée à réinstaller autour de 11 000 réfugiés (sans dire si ce nombre est en plus des 100 places annuelles), dont environ 2000 sont

arrivés à ce jour sur le sol français. Cet engagement ne doit pas entrer en concurrence avec l'accueil de demandeurs d'asile. Les personnes réinstallées ou admises à titre humanitaire sont déjà réfugiées lorsqu'elles arrivent en France. Elles vont donc dépendre de systèmes d'accueil et de dispositifs qui ne sont pas ceux dévolus aux demandeurs d'asile.

L'admission humanitaire

L'admission humanitaire est une procédure d'accueil de réfugiés, le plus souvent mise en place dans le cadre d'une crise ayant provoqué le déplacement à grande échelle de réfugiés. Ce processus est décidé, conçu et mis en œuvre par la seule autorité des États.

Les critères de mise en œuvre peuvent rejoindre ou au contraire diverger de ceux concernant la réinstallation. Surtout, contrairement à cette dernière, l'admission humanitaire n'implique pas que le HCR ait reconnu les personnes comme réfugiées, ni mêmes qu'il les ait identifiées préalablement. En pratique, le HCR facilite le travail des États, mais les personnes sélectionnées par ces derniers ne sont pas forcément, lors de leur sélection, reconnues formellement comme réfugiées. Elles le deviendront par décision de l'État qui procédera à leur admission sur son territoire¹⁹.

Le regroupement familial

Outre la réinstallation, le regroupement familial constitue une autre voie légale importante pour les membres de la famille des personnes dont il est établi qu'elles ont besoin d'une protection internationale au sein de l'UE.

Malheureusement, certains des principaux pays de destination, notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande et la Suède, ont annoncé des modifications apportées à leurs législations nationales qui retarderaient le regroupement familial ou le rendrait plus difficile pour les réfugiés et/ou les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire²⁰.

En février 2016, Amnesty International a demandé à la France et au Royaume-Uni de respecter le droit des personnes d'être réunis avec les membres de leur famille. Cela suppose de leur octroyer un accompagnement juridique pour faire valoir leurs droits²¹.

Autres visas pour les réfugiés

Des visas asile peuvent aussi être délivrés par les ambassades des pays hôtes à la discrétion de leurs autorités. Ils sont en général octroyés à des ressortissants de pays en crise.

La France en a délivré au compte-goutte, notamment pour des syriens ou des chrétiens d'Irak.

Rien n'empêche que, dans le cas de déplacements forcés plus importants, ces dispositifs ne soient utilisés ponctuellement.

¹⁹ AIF, campagne « des visas pour les réfugiés », questions-réponses, doc interne SF 16 C2 23.

²⁰ FRA, *opcit.*

²¹ AI, *Le Royaume-Uni et la France doivent coopérer pour assurer le transfert rapide vers le Royaume-Uni des réfugié-e-s et migrant-e-s ayant de la famille dans ce pays*, 15 février 2016, EUR 21/3431/2016.

2. La répartition de l'accueil et de la protection

Sur le territoire européen, la relocalisation est un moyen de répartir l'accueil pour les États mais il intervient alors que les personnes ont déjà pris des risques pour leur vie. AI propose de mettre en place des mécanismes de répartition en amont pour une protection optimale.

Tout d'abord, AI préconise un système mondial de réinstallation. La contribution de chaque État pourrait être proportionnelle à sa capacité, définie de manière objective, d'accueillir des réfugiés et de leur fournir assistance. La richesse nationale, la taille de la population et le taux de chômage par exemple.

Ce nouveau système permettrait de résoudre les problèmes posés par le processus actuel de réinstallation, qui fonctionne au cas par cas et sans que l'on puisse vraiment établir des prévisions. La communauté internationale pourrait répondre sans retard aux besoins légitimes des réfugiés vulnérables, quels qu'ils soient, sur la base de critères équitables et définis par avance²².

La redistribution (ou transfert) en cas de crises

AI propose en plus un nouveau mécanisme mondial qui interviendrait en complément, pour des contextes spécifiques et qui permettrait de transférer immédiatement un grand nombre de personnes dans d'autres pays que les premiers pays d'accueil. Cette solution ne se déclencherait qu'à partir d'un certain seuil indiquant que le premier pays d'accueil a atteint sa capacité maximale. Le seuil serait fixé en fonction de la population et du PIB/RNB, entre autres critères pertinents et vérifiables de manière indépendante.

La répartition des coûts

AI demande aux États d'accroître leurs contributions aux appels humanitaires interinstitutions des Nations unies en faveur des réfugiés, et à publier chaque année les montants promis et ceux versés, en plus des aides bilatérales.

La facilitation de la reconnaissance du statut de réfugié

Lorsque le nombre de personnes demandant une protection internationale est important et durable, les procédures individuelles de détermination du statut de réfugié peuvent devenir difficiles à mettre en œuvre ou inefficaces. Si la plupart des membres d'un groupe peuvent être considérés comme des réfugiés sur la base d'informations objectives concernant la situation dans leur pays d'origine, les États doivent accorder *prima facie* le statut de réfugié aux membres du groupe en question (suivant le principe de présomption).

²² AI, Crise mondiale des réfugiés : pour un véritable partage des responsabilités : les cinq propositions d'Amnesty International, 5 juillet 2016, IOR 40/4380/2016.



Questions / réponses

1. Amnesty International dénonce les amalgames entre migrants irréguliers et réfugiés. Cela veut-il dire qu'il y a de « bons » et de « mauvais » réfugiés?

Amnesty International dénonce les amalgames opérés entre réfugiés et migrants. Cela ne signifie pas qu'il y ait une différence de valeur entre les personnes qui fuient leur pays et celles qui migrent pour d'autres raisons. C'est simplement pour souligner la situation spécifique des réfugiés et les obligations particulières qui en découlent pour les Etats.

Le statut de réfugié est un statut contraignant qui vise à protéger une personne qui risque des violations dans son pays. Les réfugiés demandent une protection et non seulement un titre de séjour. Cela signifie notamment que l'Etat d'accueil va se substituer aux autorités d'origine dans tous les domaines (protection, garantie des droits, établissement de l'état civil, des documents de voyage, actes de la vie courante...) et que la personne n'aura plus aucun contact avec ses autorités d'origine, à moins de perdre sa qualité de réfugiée. L'Etat d'accueil s'engage en outre à ne pas renvoyer la personne reconnue réfugiée dans son pays, et donc en pratique, le plus souvent, à l'autoriser à séjourner sur son territoire de manière durable.

A l'inverse, les migrants ne fuient pas des persécutions et ne sont pas obligés de rompre avec leur pays d'origine. Cela ne signifie pas qu'un Etat puisse faire ce que bon lui semble à leur égard. Il doit également respecter leurs droits, garantis par les textes internationaux relatifs aux droits humains.

Pour Amnesty International, la conséquence des amalgames faits entre migrants et réfugiés conduit à ce que des politiques d'immigration restrictives et sécuritaires, empêchent ou rendent plus difficile l'accès des réfugiés aux territoires où ils pourraient trouver refuge. Amnesty International dénonce également les atteintes aux droits des migrants qui souvent trouvent leur origine dans ces mêmes politiques.

2. L'Europe ne peut pas "accueillir toute la misère du monde"...?

Cette citation de Michel Rocard est tronquée. La véritable citation est « **La France ne peut accueillir toute la misère du monde mais entend bien en prendre sa part** ».

Un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement publié en 2009 montre que l'activité et les transferts d'argent effectués par les migrants rapportent bien plus d'argent aux Etats européens que ce qu'ils coûtent.

Enfin, la France est loin de « prendre sa part ». Par exemple, dans le cas des réfugiés syriens, la France s'est engagée à en recevoir seulement 12 000 dans le cadre du programme de réinstallation. Les réfugiés syriens sont aujourd'hui plus de 4 millions.

En France, il n'a jamais été question d'accueillir tout le monde. Le Liban pourrait être un bon exemple de ce que signifie accueillir tout le monde (1/5 de sa population).

3. L'arrivée de migrants ne représente-t-elle pas une menace pour la sécurité du territoire ?

Les réfugiés sont des personnes qui ont fui leur pays pour échapper à la violence, aux crimes de guerre et à la persécution. Ce sont des enfants, des hommes et des femmes qui ont été contraints d'abandonner

leurs foyers à cause de la brutalité de leur gouvernement ou de groupes armés. Ce sont des victimes qui ont besoin d'aide, pas des coupables. Toutefois, lorsque le besoin s'en fait sentir, les pays d'accueil ou de réinstallation peuvent procéder à des enquêtes de sécurité avant d'accepter des réfugiés. Le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés réalise lui-même des enquêtes approfondies avant de soumettre des situations de personnes à la réinstallation.

4. Les logiques de dissuasions sont-elles efficaces et permettent-elles de prévenir l'appel d'air"?

L'augmentation du nombre de réfugiés qui tentent de se mettre à l'abri en Europe en 2015 montre bien que la dissuasion n'empêche pas les personnes de fuir. La dissuasion ne peut pas justifier des atteintes aux droits fondamentaux mais surtout, elle ne peut fonctionner qu'à une très petite échelle. Certes, si l'Etat d'accueil A met en place une politique dissuasive, les personnes vont finir par aller dans l'Etat B si elles le peuvent et ainsi de suite mais elles vont de toute façon aller quelque part. La seule manière de garantir leurs droits est d'apporter des réponses cohérentes entre les Etats.

5. Qui sont les passeurs?

Il faut faire la part des choses entre des personnes qui aident les migrants à passer pour qu'ils puissent être en sécurité et ceux qui tirent profit des situations irrégulières des exilés.

- ✓ aider les migrants à titre bénévole peut être considéré, dans certains pays, comme une activité de passeur et de ce fait répréhensible. C'est le cas en Hongrie par exemple. C'est ce que l'on appelait en France le délit de solidarité.
- ✓ **Les passeurs qu'il faut condamner sont de véritables trafiquants des êtres humains** qui abandonnent des réfugiés et migrants dans le Sahara, les forcent à travailler en Libye, violent et torturent des innocents dans le Sinaï et en Lybie, rackettent des familles, et commettent toutes sortes de violences.

Les migrants représentent une population particulièrement vulnérable qui excite la convoitise de bandes criminelles organisées qui n'hésitent pas à s'adonner à la traite des êtres humains. Celle-ci se définit par le déplacement de personnes sous la violence, la contrainte ou par la tromperie, à des fins de travail forcé, de servitude ou de pratiques analogues à l'esclavage.

La lutte contre les passeurs doit être prudemment menée. Le nouveau plan d'action de l'UE, de lancer l'opération EUNAVFOR MED, une mission militaire conjointe lancée le 22 juin 2015 pour identifier, capturer et éliminer les bateaux utilisés par les passeurs et de trafiquants d'êtres humains soulève des interrogations et des réserves. Amnesty International prévient que la mise en place de cette mission ne doit pas dévier les ressources utilisées pour patrouiller en haute mer afin de venir en aide aux personnes en détresse. L'organisation appelle également les dirigeants européens à continuer de faire en sorte que les personnes sauvées soit débarquées en lieu sûr et puisse bénéficier d'un dispositif d'asile visant à accorder une protection internationale aux personnes qui en ont besoin. Enfin,

- comment reconnaître le bateau d'un trafiquant, de celui d'un pêcheur ?
- sans autre voie de fuite, comment faire en sorte que les réfugiés et les migrants ne soient pas pris au piège en Libye ?

C'est la politique européenne de fermeture des frontières, « l'Europe forteresse », qui fait la fortune des passeurs et trafiquants d'êtres humains.

Si les personnes pouvaient se déplacer en toute sécurité, et en l'occurrence venir chercher une protection en empruntant des voies légales et sûres, les passeurs n'auraient plus de raison de profiter d'eux.

6. Comment se déroule la procédure de demande d'asile en France ?

En France, la procédure est la suivante :

- les personnes qui souhaitent demander l'asile doivent se rendre dans une plateforme d'accueil gérée par une association agréée par l'État pour cela. Il leur sera alors donné un rendez-vous pour un guichet unique en préfecture (Préfecture/Office Français de l'Immigration et d'Intégration).
- Une fois la demande enregistrée, le demandeur reçoit une attestation de demande d'asile qui vaut autorisation de séjour et qui est renouvelée jusqu'à décision définitive sur sa demande (à l'OFPRA ou après recours devant la CNDA).
- Il doit envoyer son dossier complet avec le récit de ses persécutions à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) dans les 21 jours.
- L'OFRA convoque la personne à un entretien. Elle peut être assistée d'un interprète et peut demander la présence d'une tierce personne. La décision est envoyée par courrier.
- Si elle est négative, la personne peut faire un recours devant la Cours Nationale du Droit d'Asile (CNDA) dans un délai d'un mois. Elle doit être assistée par un avocat, payé par l'aide juridictionnelle si elle n'a pas assez de ressources. Après dépôt de leur recours, les personnes doivent se rendre à une audience avec interprète et avocat. Elle se tient en présence de 3 juges (1 magistrat, 2 assesseurs : une personnalité nommée par le Conseil d'État et 1 représentant du Haut Commissariat aux Réfugiés). Cette audience peut se tenir à huit-clos à la demande des requérants.

Si la personne est reconnue réfugiée, elle est sous protection des autorités française représentées par l'OFPRA. C'est l'OFPRA qui délivre de nouveaux documents d'état civil, des documents de voyages et qui se charge du regroupement familial s'il y a lieu. La préfecture délivre à la personne une carte de résident de 10 ans renouvelable. Pour ce qui est des droits sociaux, les réfugiés ont les mêmes droits que les nationaux et dépendent du régime commun.

Il existe d'autres types de protections dont la protection subsidiaire qui donne accès à des droits moindre, notamment en terme de séjour.



Agir en tant que citoyens

En tant que citoyen, vous pouvez :

- **changer de regard et faire changer de regard** : organiser des séances de projection du film dans des lieux publics, des écoles, des festivals...

Vous avez la possibilité de rentrer en contact avec la Commission Personnes Déracinées d'Amnesty International (comder@amnesty.fr)

Au-delà, vous pouvez :

- **adhérer à une association de défense du droit d'asile**
- **devenir membre d'Amnesty International et rejoindre un groupe local ou un relais réfugiés.**
Pour cela, prendre contact avec les militants présents au débat ou avec la comder (comder@amnesty.fr)

Sur les réfugiés vous pouvez trouver les actions AI en cours au lien suivant :

<https://extranet.amnesty.fr/campagnes-thematiques/Réfugiés-et-migrants/circulaires>